

## NOTE D'INFORMATION POUR LA RENTRÉE 2021

### 1 LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Le secrétariat et la comptabilité resteront ouverts jusqu'au vendredi 9 juillet au soir.  
Ils vous accueilleront à partir du lundi 23 août du lundi au vendredi (9h00-12h00 et 14h00-17h00) SAUF le mercredi après-midi.

### 2 FOURNITURES SCOLAIRES

Pour faciliter l'achat de fournitures scolaires pour la rentrée prochaine, une liste par niveau est proposée aux familles. L'APEL procédera à la distribution des colis aux dates et heures suivantes :  
**jeudi 26 août de 16h30 à 19h30** et **vendredi 27 août de 16h30 à 19h30** en **salle multifonction (accueil par l'entrée Bd Cahours, située à l'arrière du collège)**.

#### **Élèves bénéficiant du dispositif Ulis :**

Aux élèves de 6e, il est également proposé de prendre le colis du niveau.  
Pour les élèves des autres niveaux, la liste sera vue au cas par cas avec le professeur du dispositif.

### 3 MANUELS PÉDAGOGIQUES

Les manuels sont prêtés par l'établissement. Lors de la restitution en fin d'année, si le manuel est abîmé, une pénalité sera demandée (à partir de 0,50€).

### 4 ASSURANCE

#### **4.1 - ASSURANCE : INDIVIDUELLE ACCIDENT**

L'établissement a souscrit un contrat d'assurance auprès de la Mutuelle Saint-Christophe Assurances. Ce contrat collectif protège tous les enfants scolarisés au collège, à chaque instant et en toutes circonstances (accident, blessure...) qu'il soit au collège, à la maison ou lors d'activités extra-scolaires !

Dès le 1er jour de la prochaine rentrée, votre enfant bénéficiera d'une protection optimale en toutes circonstances, 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Vous trouverez la documentation de la Mutuelle Saint-Christophe en **pièce jointe** ou en cliquant sur le lien suivant : [> Téléchargez la documentation](#)

A partir d'août/septembre, rendez-vous sur [l'Espace Parents](#) de la Mutuelle Saint-Christophe assurances pour obtenir des réponses à toutes vos questions sur l'assurance scolaire, télécharger et imprimer l'**attestation d'assurance** de votre enfant ou encore **déclarer un accident en ligne**.

**4.2** - Il est demandé à tous les élèves de **marquer à leur nom** les manuels, survêtements, chaussures de sport, et tout ce qui est à leur usage personnel.

### 5 EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

**5.1 - DISPENSE du cours EPS** : Si votre enfant est inapte à la pratique sportive pour plus d'une semaine, un **certificat médical de contre-indication** est nécessaire et remis au professeur d'EPS.

#### **5.2 - Association Sportive (AS) :**

L'association sportive se déroule le mercredi après-midi.

Une information et un formulaire d'inscription seront transmis aux élèves par les professeurs d'EPS à la rentrée.

### 6 HORAIRE JOURNALIER

#### **LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI :**

- **Matin** 8h30 - 10h20 - récréation - 10h35 - 11h30 ou 12h25 (selon l'emploi du temps de votre enfant)
- **Après-midi** 13h10 ou 13h40 - 15h30 - récréation - 15h45 - 16h40 (selon l'emploi du temps de votre enfant)

**MERCREDI MATIN** : 8h30 - 10h20 - récréation - 10h35 - 11h30 ou 12h25

## 7 ÉTUDE SURVEILLÉE

Une étude surveillée gratuite est proposée le soir de 17h à 18h les lundi, mardi et jeudi.

Cette étude commencera le **lundi 6 septembre**.

Un formulaire d'inscription vous sera transmis par mail, en même temps que l'inscription pour la cantine, le jeudi 2 septembre.

## 8 LA RENTRÉE...

### ☛ 6EME

**La rentrée est le jeudi 2 septembre 2021 à 8h30.**

L'association des parents d'élèves (APEL) propose un temps d'accueil (de 8h30 à 10h00) aux parents accompagnant leurs enfants ; cette présence est vivement souhaitable (dans la mesure du possible) à l'occasion de ce moment important pour nos jeunes.

Le jour de la rentrée, les sixièmes ont simplement besoin de la **pochette rouge** dans laquelle ils mettent quelques feuilles simples, l'agenda, un cahier de brouillon, la trousse et la liste papier des fournitures.

JEUDI 2 et VENDREDI 3 :

- **fin des cours du matin à 11h30, reprise à 13h40**
- MATIN : les élèves seront avec le professeur principal de la classe
- APRÈS-MIDI : les élèves auront cours selon leur emploi du temps.

### ☛ 5EME / 4EME / 3EME

**La rentrée est le vendredi 3 septembre 2021 à 8h30.**

Le jour de la rentrée, les 5è-4è-3è ont besoin d'une pochette pour classer les documents donnés, de leur trousse, de l'agenda et de feuilles pour écrire.

Début des cours en suivant l'emploi du temps "normal" à partir de l'après-midi.

## 9 DROIT À L'IMAGE

Le formulaire de droit à l'image sera envoyé par mail le lundi 23 août.

## 10 SERVICE DE RESTAURATION

**Prix du REPAS** : 4,90 € pour les demi-pensionnaires, et 5,45 € pour les externes.

Seules les familles **dont les enfants sont externes et mangent occasionnellement au self** doivent penser à approvisionner la carte de cantine **auprès du Bureau COMPTABILITÉ à compter du lundi 23 août** :

> d'au moins 5 repas soit 27,25 €.

Une carte de cantine avec porte carte est distribuée à chaque élève le jour de la rentrée.

Le coût d'une nouvelle carte en cas de perte ou de détérioration est fixé à 6 €.

## 11 DEMANDE DE BOURSES

Au collège, la demande de bourses se fait à chaque rentrée scolaire. Un formulaire de demande de bourses vous sera envoyé par mail le lundi 23 août.

Le ministère a créé **un simulateur de droit de bourse de collège** qui est accessible sur leur site à la page les "Aides financières au collège" via le lien : <https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college-4970>

## 12 TRANSPORT SCOLAIRE

Les inscriptions au transport scolaire pour l'année 2021-2022 sont ouvertes **jusqu'au 15 juillet sans majoration et devront s'effectuer exclusivement en ligne** sur le site <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires>

Vous trouverez également sur le site du conseil régional la **sectorisation des transports scolaires** et les **fiches horaires des circuits**.

Le montant annuel de la participation familiale est fixé à 120€ pour l'année 2021-2022 pour le 1er et 2e enfant transportés, puis 50€ pour le 3e, la gratuité est accordée à partir du 4e enfant.

**Dans le cadre de DÉROGATION** : Il n'y a aucun envoi de renouvellement de carte. La famille doit **penser chaque année à faire son inscription en ligne**, qui sera étudiée par le Conseil Régional, avec une réponse pouvant être communiquée à partir du 15 août (en fonction des places disponibles dans le car).